



Validité contrat de travail

Par John95000

Bonjour,

Je souhaite partir mais mon employeur refuse la rupture conventionnelle... et j'aimerais autant éviter de démissionner.

En relisant mon contrat de travail, je me suis aperçu qu'il est signé par le tampon de la société et en PO de sa secrétaire mais qui est employée sur une autre de ses sociétés.... dans ce cas là, mon contrat de travail est il valide ou je peux le "casser" pour défaut de signature du dirigeant réel (ou d'un employé réel) de la société qui m'emploie ???

Merci beaucoup de votre retour.

Par ESP

Bonjour

Votre contrat peut-être signé par une personne bénéficiant d'une délégation.

Je vous invite à vous rapprocher d'une organisation syndicale.